

Séance du 26 mars 2026
Délibération n°2026-18

L'an deux mille vingt six, le 26 mars, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	14
Votants	13

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Marie-Claude BIGOT, Jean-Charles CHIROL, Claire FRAISSE, Corinne GRANDHAYE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Nicolas POLGE, Louis POMMIER, Romain PRADE, Eva-Marie ROBERT, Véronique ROCHE, Gilles TRONCHON et Elodie VALEYRE.

Absents : Jean-Christophe PRORIOL

Procurations :

Eva-Marie ROBERT a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 20 mars 2026.

Objet : SPL du Velay : Désignation du représentant permanent à l'assemblée spéciale de la SPL du velay et du représentant permanent aux assemblées générales des actionnaires.

VU, le CGCT, notamment son article L. 1524-5 ;

VU, le code de commerce.

Le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la SPL du Velay, mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales.

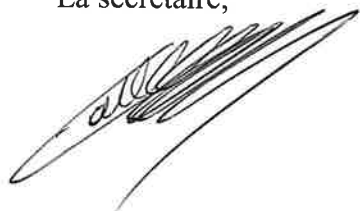
Suite aux élections municipales, il convient que nous procédions à la désignation de notre représentant à l'assemblée spéciale de la société SPL du Velay

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et avec 13 voix POUR, le Maire, candidat, ne prenant pas part au vote :

- désigne M. Jean-Benoît Girodet pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale de la SPL du Velay composée des représentants des 22 communes suivantes : Aiguilhe, Allègre, Arzac-en-Velay, Bellevue-la-Montagne, Chadrac, Chamalières-sur-Loire, Chaspuzac, Espaly-saint-Marcel, Félines, Le Brignon, Polignac, Pradelles, Saint-Germain Laprade, Saint-Jean d'Aubrigoux, Saint-Vidal, Saint-Vincent, Sanssac-l'Eglise, Vals-près-le-Puy, Vazeilles-Limandre, Vergezac, Vernassal, Vorey.
- Désigne M. Jean-Benoît Girodet pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales des actionnaires de la SPL du Velay

- Autorise M. Jean-Benoît Girodet à *accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale au conseil d'administration.*
- Autorise son représentant à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le conseil d'administration.

La secrétaire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le **03 AVR. 2026**
et affichage en mairie le **03 AVR. 2026**